

Les enquêtes « pratiques culturales »

Les enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures et prairies décrivent les interventions des exploitants agricoles sur leurs parcelles entre une récolte et la suivante : travail du sol, semences utilisées, engrais épanchés et traitements phytosanitaires. Ces enquêtes permettent notamment d'éclairer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles portent sur les grandes cultures et prairies, la viticulture, et à l'avenir seront étendues aux légumes et aux vergers. Elles sont réalisées par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, avec la collaboration du ministère de l'écologie et du développement durable, et les résultats sont notamment utilisés dans le cadre de l'application de la directive « nitrates » et du suivi du plan Écophyto 2018.

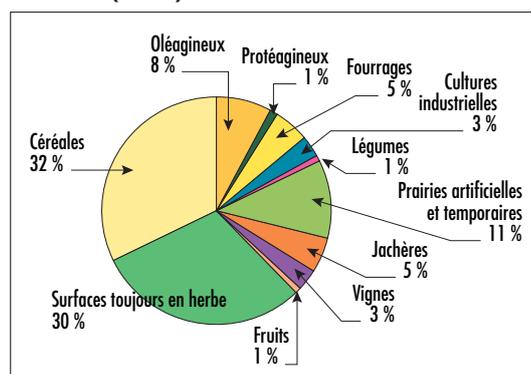
Les grandes cultures et prairies composent la majeure partie de la surface agricole utilisée (SAU), c'est-à-dire les territoires destinés à la production agricole. La SAU représente un peu plus de la moitié de la superficie du territoire métropolitain (54 %), soit 29 500 milliers d'hectares. Elle n'inclut pas les forêts qui couvrent 28 % du territoire. La SAU est composée à 66 % de terres arables (cultures de céréales, oléagineux, protéagineux, fourrages, cultures industrielles, légumes, prairies temporaires et jachères), à 30 % de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages), et à 4 % de cultures dites permanentes (vignes, vergers).

L'enquête de 2006 sur les grandes cultures et prairies fait suite aux enquêtes de 1994, 1998

et 2001. Elle porte sur les principales céréales (blé, orge, maïs) et oléagineux (colza, tournesol), les principales cultures destinées aux animaux (pois protéagineux et maïs fourrage), les principales cultures industrielles (betterave et pomme de terre), les prairies temporaires et les prairies permanentes intensives.

Au total, 18 050 parcelles ont été enquêtées. Les résultats par parcelle sont extrapolés au niveau départemental. Tous les départements n'ont pas été enquêtés. Ont été retenus les départements présentant le plus de superficie de la culture dans leur SAU, en veillant à obtenir au moins 50 % de la superficie de la culture sur la région.

Composantes de la surface agricole utilisée (SAU)



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2006